



**Séance ordinaire du conseil municipal  
Le lundi 4 février 2013, 20 h  
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 7 janvier 2013
3. Comptes à payer au 31 janvier 2013
4. Financement des dépenses en immobilisation
5. Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant les travaux d'infrastructures pour le prolongement de la rue F.-Leblanc
6. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-155 par l'ajout de l'usage « Communautaire » et modification du nombre maximale de logement dans un bâtiment
7. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-155 par la modification de la zone 134-Ib et la création de la zone 142-Ia
8. Premier projet du Règlement 2013-233 – Règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant la règle d'insertion
9. Deuxième projet du Règlement 2012-228 – Règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les dispositions particulières s'appliquant aux maisons mobiles
10. Adoption définitive du Règlement 2012-230 – Règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'agrandissement de la zone 102-Ha
11. Confirmation de monsieur Danick Boulay dans sa fonction permanente de directeur général et greffier
12. Maximum Blues – Prolongation du cautionnement
13. Conciergerie des édifices municipaux pour l'année 2013 – Résultat des soumissions
14. Aménagement et entretien horticoles pour l'année 2013 – Résultat des offres de services
15. Centre des Congrès Régional de la Gaspésie – Radiation des intérêts
16. Maison Nirvana des jeunes – Caution prêt hypothécaire pour l'année 2013
17. Prolongement de la rue Bernier et jonction avec la rue de la Fabrique – Acquisition du lot 3 548 138 – Mandat à un arpenteur, à un notaire et autorisation de signature
18. Permis d'intervention – Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes de Transports Québec
19. Festival nautique Baie-des-Chaleurs – Demande d'appui du projet déposé au pacte rural pour le volet régional
20. Marathon Baie-des-Chaleurs 1<sup>ère</sup> Édition – Demande d'appui et de soutien technique
21. Association sclérose en plaques Gaspésie – Demande d'appui
22. Ville de Gaspé – Appui
23. Autres sujets
24. Période de commentaires et de questions
25. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 4 février 2013, à la salle Lavoie-St-Laurent à 20 h.**

**Étaient présents :** MM. Jean-Guy Cyr, conseiller  
Donald Falardeau, conseiller  
Raymond Deslauriers, conseiller  
Lauréat Plante, conseiller  
Mme France Leblanc, conseiller

**Absence motivée :** M. Normand Parr, conseiller

**Quorum :** le quorum est constaté.

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**13-02-19 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 4 février 2013 soit accepté en y ajoutant les sujets suivant et en y laissant le varia ouvert :

- Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs – Adhésion 2013;
- Terrain - Poste de prise d'eau;
- Nomination d'une salle à l'hôtel de ville.

**13-02-20 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2013**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 7 janvier 2013 soit adopté, tel que proposé.

**13-02-21 COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2013**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2013, au montant total de 383 337,88 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 janvier 2013.

---

Michelyne Leblanc, trésorière

**13-02-22 FINANCEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QUE les dépenses en immobilisation ci-dessous soient financées comme suit :

**Fonds d'administration :**

- Inspec-Sol : Honoraires professionnels rue F. Leblanc : 2 974,82 \$  
(en attente du règlement d'emprunt)

**Par le Fonds de roulement (remboursable sur 10 ans à compter de l'année 2014) :**

- Tondeuse pour allées au golf : 45 762,00 \$

**\*Cette résolution a été modifiée par la résolution 14-03-49 à la séance ordinaire du 3 mars 2014**

**13-02-23 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE F.-LEBLANC**

Monsieur Donald Falardeau donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt décrétant les travaux d'infrastructures pour le prolongement de la rue F.-Leblanc.

**13-02-24 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-155 PAR L'AJOUT DE L'USAGE « COMMUNAUTAIRE » ET MODIFICATION DU NOMBRE MAXIMALE DE LOGEMENT DANS UN BÂTIMENT**

Monsieur Jean-Guy Cyr donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-155 par l'ajout de l'usage « communautaire » et modification du nombre maximale de logement dans un bâtiment.

**13-02-25 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-155 PAR LA MODIFICATION DE LA ZONE 134-IB ET LA CRÉATION DE LA ZONE 142-IA**

Monsieur Lauréat Plante donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-155 par la modification de la zone 134-Ib et la création de la zone 142-Ia.

**13-02-26 PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2013-233 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LA RÈGLE D'INSERTION**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE le premier projet du règlement 2013-233 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant la règle d'insertion soit adopté, tel que présenté.

**13-02-27 DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 2012-228 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX MAISONS MOBILES**

Suite à l'avis public paru le 11 janvier 2013 sur le projet de règlement 2012-228, il avait été demandé aux personnes et organismes intéressés si elles désiraient s'exprimer sur la consultation publique avant l'adoption de ce deuxième projet : zéro (0) personne et/ou organisme n'a voulu se faire entendre.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QU' à la suite de cette consultation publique, le conseil municipal adopte (sans modifications) le deuxième projet du règlement 2012-228 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les dispositions particulières s'appliquant aux maisons mobiles.

**13-02-28 ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 2012-230 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 102-HA**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2012-230 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'agrandissement de la zone 102-Ha.

**13-02-29 CONFIRMATION DE MONSIEUR DANICK BOULAY DANS SA FONCTION PERMANENTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a nommé par résolution lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 monsieur Danick Boulay à titre de directeur général et greffier;

ATTENDU QUE monsieur Boulay est dans sa fonction depuis une année;

CONSÉDÉRANT QUE le Conseil a été en mesure d'échanger et d'évaluer monsieur Boulay tout au long de la dernière;

CONSÉDÉRANT la teneur de la délibération finale du Conseil en séance de travail le 22 janvier 2013;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme la présence permanente de monsieur Boulay à titre de directeur général et greffier.

**13-02-30 MAXIMUM BLUES – PROLONGATION DU CAUTIONNEMENT**

ATTENDU QUE le cautionnement d'un montant de 30 000 \$ contracté par l'organisation du Maximum Blues est échu depuis le 31 décembre 2012;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de prolonger le cautionnement d'un emprunt au montant de 30 000 \$ contracté par l'organisation du Maximum Blues, jusqu'au 31 mars 2013.

Il est également convenu que monsieur Denis Henry, maire, et madame Michelyne Leblanc, directrice des services administratifs et trésorière, soient mandatés pour la signature des documents relatifs à cette caution.

**13-02-31 CONCIERGERIE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013 – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé des soumissions pour le renouvellement du contrat de conciergerie des édifices municipaux pour une période de (12) douze mois à compter du 10 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées avant l'ouverture des soumissions qui a eu lieu à l'hôtel de ville le lundi 4 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par monsieur Ghislain Leblanc était la seule soumission conforme et que le montant soumissionné correspondait aux attentes de la Ville de Carleton-sur-Mer;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

D'octroyer le contrat de conciergerie des édifices municipaux à monsieur Ghislain Leblanc pour un montant de 31 200 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois à compter du 10 février 2013.

QUE le maire et le directeur général et greffier, soient mandatés pour la signature des documents requis à cet effet.

### **13-02-32 AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN HORTICOLES POUR L'ANNÉE 2013 – RÉSULTAT DES OFFRES DE SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé des offres de services pour le renouvellement du contrat d'aménagement et d'entretien horticoles pour la période de mai à octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE *Pousse Égal* est l'entreprise ayant déposée la plus basse offre de services;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

D'octroyer le contrat d'aménagement et d'entretien horticoles à monsieur Yan Leblanc, propriétaire de l'entreprise Pousse Égal, au montant de 21 667,99, taxes applicables, pour la période mentionnée ci-dessus.

D'autoriser monsieur Pascal Alain, directeur des loisirs, de la culture et du tourisme, pour la signature dudit contrat à cet effet.

### **13-02-33 CENTRE DES CONGRÈS RÉGIONAL DE LA GASPÉSIE – RADIATION DES INTÉRÊTS**

Ce dossier est porté à l'étude.

### **13-02-34 MAISON NIRVANA DES JEUNES – CAUTION PRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR L'ANNÉE 2013**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

De mandater le maire et le directeur général et greffier, comme signataires pour ratifier le renouvellement du prêt hypothécaire de la Maison Nirvana des jeunes pour l'année 2013.

### **13-02-35 PROLONGEMENT DE LA RUE BERNIER ET JONCTION AVEC LA RUE DE LA FABRIQUE – ACQUISITION DU LOT 3 548 138 – MANDAT À UN ARPEUTEUR, À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire améliorer la circulation et la sécurité ainsi que mieux déterminer les espaces de stationnements dans le secteur de la rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue Bernier et sa jonction avec la rue de la Fabrique permettraient d'alléger la circulation à la jonction rue de la Fabrique et de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE ce raccord rue Bernier et rue de la Fabrique offrirait une alternative aux automobilistes en permettant de contourner le centre-ville, à partir de la rue de la Fabrique jusqu'à la rue de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement proposé de cette jonction augmenterait le nombre d'espaces de stationnement, tout en sécurisant la circulation des piétons et des cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 548 138, du cadastre du Québec, appartient à la Fabrique de Carleton et que celle-ci est d'accord à le vendre à la Ville au prix de 0,50 \$ le pied carré, en incluant le déneigement du stationnement de l'église de Carleton pour une durée de deux ans s'appliquant à la saison hivernale 2013 – 2014 et 2014 – 2015;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

D'accepter l'offre de la Fabrique de Carleton pour l'acquisition du lot 3 548 138, du cadastre du Québec, pour fins municipales d'utilité publique, au prix de 0,50 \$ le pied carré, en plus d'assurer le déneigement du stationnement de l'église de Carleton pour une durée de deux ans s'appliquant à la saison hivernale 2013 – 2014 et 2014 – 2015.

D'autoriser l'administration municipale à mandater monsieur Pascal Mercier, arpenteur géomètre, pour procéder aux travaux nécessaires afin de permettre l'acquisition du lot 3 548 138, du cadastre du Québec, dans le dossier de prolongement de la rue Bernier et jonction avec la rue de la Fabrique.

D'autoriser l'administration municipale à mandater Me Maggie Landry, notaire, afin de procéder au contrat notarié requis concernant l'acquisition du lot 3 548 138, du cadastre du Québec, appartenant à la Fabrique de Carleton.

QUE le maire et le directeur général et greffier, soient mandatés pour la signature des documents requis à cet effet.

### **13-02-36 PERMIS D'INTERVENTION – TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix milles dollars (10 000 \$) puisque la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer délègue à monsieur Karl LeBlanc, directeur des travaux publics, ou monsieur Bernard Dugas, contremaître des travaux publics, l'autorisation de signer tous documents relatifs aux permis d'intervention.

**13-02-37 FESTIVAL NAUTIQUE BAIE-DES-CHALEURS – DEMANDE D’APPUI DU PROJET DÉPOSÉE AU PACTE RURAL POUR LE VOLET RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE le Festival nautique Baie-des-Chaleurs souhaite tenir une deuxième édition de son festival les 22 et 23 juin 2013 à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le Festival nautique Baie-des-Chaleurs s’associe avec Écovoile Baie des Chaleurs pour tenir cet événement sur les terrains de la Ville de Carleton-sur-Mer, soit dans le secteur de la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite appuyer des démarches comme le festival nautique Baie-des-Chaleurs, démarches visant à promouvoir et à mettre en valeur les activités nautiques de cette ville à fort potentiel maritime;

CONSIDÉRANT QUE le Festival nautique Baie-des-Chaleurs contribuera à faire rayonner la ville de Carleton-sur-Mer sur le plan touristique, et ce, dans une période où la haute saison touristique n’est pas encore débutée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer offrira son appui et son soutien à l’organisation de l’événement, soit en aide technique et logistique ainsi que sur le plan des ressources humaines dédiées à l’événement;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal appui la demande d’aide financière du Festival nautique Baie-des-Chaleurs déposée dans le cadre du Pacte rural de la MRC d’Avignon à l’effet d’obtenir un montant de 3 500 \$ au volet régional.

**13-02-38 MARATHON BAIE-DES-CHALEURS 1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION – DEMANDE D’APPUI & DE SOUTIEN TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE l’organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs désire mettre sur pied la 1<sup>ère</sup> édition d’un marathon à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l’organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs sollicite l’appui de la municipalité de Nouvelle et de la ville de Carleton-sur-Mer pour emprunter les routes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l’organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs a besoin de soutien technique pour la tenue de l’événement le 2 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE l’organisation du Marathon Baie-des-Chaleurs a besoin d’un service d’incendie pour la tenue de l’événement le 2 juin 2013;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer donne son appui à Marathon Baie-des-Chaleurs et soutienne cette organisation pour sa première édition qui se tiendra le 2 juin 2013. Cependant, le comité organisateur du Marathon BDC devra s’assurer d’obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la sûreté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le passage aux abords des routes empruntées par le parcours du Marathon BDC sur son territoire le 2 juin 2013.

### **13-02-39 ASSOCIATION SCLÉROSE EN PLAQUES GASPÉSIE – DEMANDE D'APPUI**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a reçu le 24 janvier 2013 une demande d'appui de l'organisme « Association sclérose en plaques Gaspésie (ASPG) »;

ATTENDU QUE la Ville considère l'ASPG comme un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QUE la Ville estime votre mission très importante pour la population;

CONSIDÉRANT QU' un appui de la Ville pourrait vous permettre d'atteindre vos objectifs;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la présence de l'Association sclérose en plaques Gaspésie.

### **13-02-40 VILLE DE GASPÉ – APPUI**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec n'a toujours pas apporté la refonte tant attendu de la loi sur les mines;

ATTENDU QUE la Ville de Gaspé a été dans l'obligation de prendre les moyens afin de protéger ses citoyens et ses ressources devant un projet de forage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer partage les préoccupations et les responsabilités de la Ville de Gaspé;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie les actions de protection prises par la Ville de Gaspé, et qu'elle la soutienne devant la mauvaise presse et la désinformation faite dans ce dossier suite à un projet de forage.

### **AUTRES SUJETS :**

#### **13-02-41 CHAMBRE DE COMMERCE BAIE-DES-CHALEURS – ADHÉSION 2013**

ATTENDU QU' une nouvelle chambre de commerce couvrant le territoire de la baie-des-chaleurs a nouvellement été créée;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs a fait parvenir à la Ville de Carleton-sur-Mer une demande d'adhésion pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est favorable à cette demande et qu'elle désire appuyer et participer aux activités de la chambre de commerce;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère, pour l'année 2013, à la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs pour un montant de 229,95 \$ représentant le coût pour la catégorie de 26 à 50 employés.

#### **13-02-42 TERRAIN - POSTE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de captage d'eau potable de la rue Charles-E.-Bernard est localisé sur des terrains privés;

ATTENDU QU' une entente et un bail ont été conclus avec trois propriétaires fonciers visant l'implantation du poste de captage;



CONSIDÉRANT QU' une partie du terrain du poste occupe, sans bail, une partie d'un terrain de monsieur Louis-Raymond Bujold;

CONSIDÉRANT QUE le bail conclu avec messieurs Alphonse Bernard et Jean-François Bernard est échu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a payé une location pendant plus de vingt années et que l'administration municipale juge que l'achat des terrains est plus justifiée à l'égard d'une saine gestion des finances publiques;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

D'autoriser l'administration municipale à mandater monsieur Pascal Mercier, arpenteur géomètre, pour procéder aux travaux nécessaires afin de permettre l'acquisition du terrain du poste de captage d'eau potable;

D'autoriser l'administration municipale à mandater un consultant en évaluation marchande, afin de proposer des valeurs;

D'autoriser l'administration municipale à mandater Me Maggie Landry, notaire, afin de procéder aux éventuels contrats notariés requis concernant l'acquisition des terrains requis pour le poste de captage d'eau potable;

QUE le maire et le directeur général et greffier, soient mandatés pour la signature des documents requis à cet effet.

### **13-02-43 NOMINATION D'UNE SALLE À L'HÔTEL DE VILLE DE CARLETON-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QU' une salle de rencontre de l'hôtel de ville n'avait pas d'appellation ou de nom officiel;

CONSIDÉRANT QU' il serait plus efficace dans sa gestion, de nommer cette salle de rencontre;

ATTENDU QUE le premier Maire de Carleton était monsieur Romain Landry;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QUE la salle de rencontre située au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville se nommera dorénavant « salle Romain-Landry ».

### **13-02-44 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Vingt-neuf (29) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

### **13-02-45 LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 41, monsieur Lauréat Plante propose de lever la séance.  
Accepté.

---

**M. Denis Henry**  
Maire

---

**M. Danick Boulay**  
Directeur général et greffier